

2011_B117

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Commerce et artisanat - Subventions aux associations de proximité

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe Grossi

**Objet : Développement Economique - Commerce et Artisanat -
Subvention aux associations de proximité
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la CPA.

Je vous propose de valider 4 demandes de subventions pour lesquelles la Commission développement économique du 8 mars 2011 s'est prononcée pour un montant global de 7 066 euros.

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages font appel à la Communauté.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099) et présentées en annexe du présent rapport.

Les subventions proposées par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

L'enveloppe budgétaire du Service Commerce et Artisanat inscrite sur la ligne 3F-94-6574 s'élève à 35 000 euros.

Pour les 4 associations qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au présent rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2011 correspondants.

N°	Association	Actions	Nombre d'habitants	Subvention 2010	Demande 2011	Propositions
029	TERRES DE PROVENCE	Marché potier le 24/07 à St-Cannat	4 634	0	566	566
071	DYNAMIC VILLAGE Vitrolles	5 animations dans le Vieux Village	35 900	2 000	4 000	2 500
256	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Journée d'animation sur le thème country place de la Mairie le 24/09 aux Pennes Mirabeau	20 406	0	1 500	1 500
293	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	Nombreuses animations sur l'année	9 400	2 500	6 000	2 500
Montant disponible sur la ligne 3F-94-6574			35 000 €			
Total des subventions votées			7 066 €			
Reste disponible			27 934 €			

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU la délibération n°2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 8 mars 2011,

VU les fiches associations présentées en annexe,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER**, pour un montant de 7 066 euros (sept mille soixante six), les subventions telles que proposées par la Commission du 8 mars 2011 et détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F-94-6574 du budget 2011 qui présente les disponibilités nécessaires ;

DOSSIER N°	2011-029	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	116892	10 mars 2011	1^{er} avril 2011	Non
TERRES DE PROVENCE Marché Artisan Potier de SAINT-CANNAT				
PRÉSIDENT	Madame Françoise HENRY			
SIÈGE	SEGURET (84)			
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 1986 à l'initiative de potiers professionnels, elle est, aujourd'hui, la plus grosse association régionale de ce type. Elle a acquis un savoir faire qui lui vaut une grande reconnaissance auprès de nombreuses institutions. Ces objectifs principaux se définissent ainsi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Œuvrer pour le développement de l'artisanat céramique dans la Région P.A.C.A. Promouvoir auprès du public, et dans une optique pédagogique et culturelle, le travail de la Terre Cuite. 2. Défendre le professionnalisme des Potiers et des Céramistes, ainsi que la qualité et la diversité des œuvres qu'ils exposent, 3. Établir et développer des échanges entre professionnels de la région, comme avec ceux d'autres régions ou d'autres pays, 4. Créer de véritables liens de solidarité humains et matériels entre les Potiers, les Céramistes et les autres Métiers d'Art, 5. Favoriser l'arrivée des jeunes dans la profession et participer à leur formation. 			
OBJET DE LA DEMANDE	Il s'agit d'une première demande destinée à l'organisation de la 20ème Edition du Marché artisan potier le 24 juillet 2011 à SAINT-CANNAT .			
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de SAINT-CANNAT ne fait pas l'objet d'un diagnostic économique ou d'une demande FISAC			
AUTRES PARTENAIRES	CG 13 = 1 550 € ; CG 84 = 11 500 €, COMMUNES DU 84 = 4 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	6 926 €	MONTANT DEMANDE	566 €	
MONTANT PROPOSE	566 €	TAUX DE COUVERTURE	8,17%	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	0	TAUX DE COUVERTURE 2010	0	
OBSERVATIONS	Les adhérents sont tous des potiers professionnels. L'association est habilitée à dispenser des formations agréées. Elle tisse des liens étroits avec les céramistes à travers le monde			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis)				
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles				Oui
Ces associations doivent représenter des commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques				Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix				Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
Si l'association sollicite plusieurs années de suite la Communauté du Pays d'Aix, le montant de l'année n+1 ne pourra être supérieur de plus de 20 % au montant de l'année n	1 ^{ère} demande
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association	Oui
Aucun dossier FISAC n'est en cours sur la commune du siège de l'association	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée a. 1 500 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 2 500 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 4 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 6 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 7 500 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	2934
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	400	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	300	Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	566
	 C.P.A. PAMP. d'IMP	
61 - Services extérieurs	10000	Département (s)	13050
Sous-traitance générale	600	
Locations mobilières et immobilières		Commune (s)	4918
Entretien et réparation		
Assurances	520	
Documentation		
Divers		
		
62 - Autres Services extérieurs	6030	75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3988	Cotisations	4000
Publicité, publications	2000	Autres (à détailler)	4500
Déplacements, missions et réceptions	520		
Frais postaux et de télécommunication	130	76 - Produits financiers	
Services bancaires	1100	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	380		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	29968	TOTAL RECETTES :	29968

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes cotapriées) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Les Milles le 17.11.2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

TERRES DE PROVENCE
ASSOCIATION LOI 1901
MAS BEL-AIR - 84110 SEURET
SIRET 432 736 825 00014
N° ACTIVITE 9384 023 6384
www.terresdeprovence.org

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	promotion de l'artisanat potier à...
Public(s) ciblé(s)	travers les marchés ; Tout public
Nombre de participants / exposants	45 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	5000
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euro

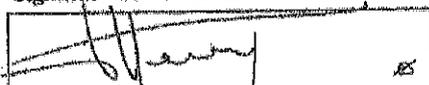
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1300	Vente	
Prestations de services		Autres produits	540
Matériaux et fournitures		Cotisations	2490
Services extérieurs			
Locations	900		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
Redevance Association terres de Provence	500	Département (s)	1550
		Commune (s)	1160
Autres Services extérieurs		Communauté de Pays d'Air	566
Honoraires	1090	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2300	Fonds Européens	
Déplacements, missions	330	CHASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Plan de sauvegarde de l'emploi	320
Salaires bruts			
Charges sociales		Apprentis : 1000	300
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	6926	TOTAL PRODUITS :	6926

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à G. Nîmes le 17/10/2011

Signature du Président



TERRES DE PROVENCE

CACHE 432 736 825 00014
MAS BEL-AIR - 84110 SEURET
SIRET 432 736 825 00014
N° ACTIVITE 9384 023 6384
www.terresdeprovinces.org

DOSSIER N°	2011-071	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	113879	10 mars 2011	1 ^{er} avril 2011	Non
DYNAMIC VILLAGE				
PRESIDENT	Madame Nathalie TRAVIER			
SIEGE	VITROLLES			
OBJET STATUTAIRE	Dynamic' village est une association regroupant les commerces et artisanats du vieux village de Vitrolles. Elle a pour objet de renforcer l'attractivité du piton villageois, de valoriser le commerce de proximité de ce quartier et de créer une image de marque commune. Dans ce but, elle a pour mission d'organiser des manifestations afin de valoriser le « vieux village » et le travail de ses commerçants et artisans.			
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de 5 manifestations commerciales : <ol style="list-style-type: none"> 1. Fête Médiévale en avril 2. Fêtes des mères, 3. Fête de juillet 4. Journée multi-activités en octobre 5. Semaine commerciale en décembre 			
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Vitrolles a sollicité un FISAC.			
AUTRES PARTENAIRES	CR = 1 800 €, CG 13 = 6 000 €, COMMUNE DE VITROLLES = 9 000 €, CCIMP = 1 500 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	28 950 €	MONTANT DEMANDE	4 000 €	
MONTANT PROPOSE	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE	8,64%	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	2 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	20,00 %	
OBSERVATIONS	En 2010 l'association a sollicité une subvention de 2 000 € sur un budget prévisionnel de 10 000 € pour la réalisation des mêmes événements détaillés ci-dessus ; l'association n'a organisé que 4 manifestations (fête médiévale, fête de juillet, journées peintres dans la rue en octobre et la semaine commerciale en décembre). Le montant total des factures acquittées transmises par l'association s'élève à 6 956,20 €. Le compte de résultat réalisé est de 7 158,84 € et l'association a déclaré une trésorerie disponible au 01/12/2010 égale à 1 507 €. Cette année, l'association a doublé le montant de sa demande de subvention et triplé son budget prévisionnel.			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis)				
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles				Oui
Ces associations doivent représenter des commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques				Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix				Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine.	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
Si l'association sollicite plusieurs années de suite la Communauté du Pays d'Aix, le montant de l'année n+1 ne pourra être supérieur de plus de 20 % au montant de l'année n	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association	Oui
Aucun dossier FISAC n'est en cours sur la commune du siège de l'association	Non
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : f. 1 500 € pour les communes de moins de 3 000 habitants g. 2 500 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants h. 4 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants i. 6 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants j. 7 500 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	4000	Marchandises	2000
Achats non stockables de matières et fournitures		Prestations	2000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	150	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Etudes, prestations de services	1000 CC 13 13 Fonctionnement	1500
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	800 Chambre de Commerce	
		Région (s)	1800
		
61 - Services extérieurs		Département (s)	3000
Sous-traitance générale	 CC 13 13 Fonctionnement	3000
	 ACTION COMMUNALE	
		Commune (s)	9000
	 VITROLLES	
Locations mobilières et immobilières	180	Communauté du Pays d'Aix	4000
LOCATION VEHICULE UTILITAIRE 39	600	(indiquer le montant total des subventions, sollicite auprès de la CPA)	
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances + ASSUR. ANNUELLE	800	Fonds Européens	
Documentation	150	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	250	Autres (à détailler)	
Gardiennage + sécurité	2500 S.P.O.N. S.O.C. S. COMMERCANTS	1200
		
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 390	Cotisations	1000
Publicité, publications	2200	Autres (à détailler)	450
Déplacements, missions et réceptions	1400 EMPLOIEMENTS	
Frais postaux et de télécommunication	350 EYEPIQUELS	
Services bancaires	80	76 - Produits financiers	
Divers	100	77 - Produits exceptionnels	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	28950	TOTAL RECETTES :	28950

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à VITROLLES le 1 / 12 / 2010

Signature du Président

Cachet de l'Association



DYNAMI'C VILLAGE
siège 9 Avenue Camille Pelletan
13127 VITROLLES
TEL : 04.42.89.57.38

DOSSIER N°	2011-256	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	117229	10 mars 2011	1 ^{er} avril 2011	Non
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE (ACG)				
PRESIDENT	Madame Marielle MIALET			
SIEGE	LES PENNES MIRABEAU			
OBJET STATUTAIRE	ACG est une association regroupant les commerçants et artisans de la Gavotte. Elle a pour objet : - de dynamiser le quartier de la Gavotte, Cadeneaux des Pennes Mirabeau ; - de renforcer le lien social ; - d'animer le village par des manifestations ponctuelles.			
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation d'un repas sur la place de la Mairie de la Gavotte avec des animations sur le thème country de 10h à 18h le samedi 24 septembre 2011.			
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune des Pennes-Mirabeau ne fait pas l'objet d'un diagnostic économique ou d'une demande FISAC			
AUTRES PARTENAIRES	CR = 2 200€ ; CG13 = 2 500€ ; COMMUNE = 2 300€			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	7 300 €	MONTANT DEMANDE	1 500 €	
MONTANT PROPOSE	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE	20,55%	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	€	TAUX DE COUVERTURE 2010	%	
OBSERVATIONS	<p>C'est la première année que l'association des commerçants de la Gavotte, qui existe depuis 2008, sollicite une subvention auprès de la CPA.</p> <p>La manifestation de septembre entre dans une programmation qui comporte 3 manifestations (une en mars/avril avec animations pour les enfants et les parents, celle de septembre sur le thème country, et une manifestation intitulée « fête des lumières » pour Noël).</p> <p><u>Critères d'attribution :</u> Tous les critères de subvention sont respectés.</p>			
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis)				
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles				Oui
Ces associations doivent représenter des commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques				Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix				Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine.	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année	Oui
Si l'association sollicite plusieurs années de suite la Communauté du Pays d'Aix, le montant de l'année n+1 ne pourra être supérieur de plus de 20 % au montant de l'année n	1 ^{ère} demande
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association	Oui
Aucun dossier FISAC n'est en cours sur la commune du siège de l'association	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : k. 1 500 € pour les communes de moins de 3 000 habitants l. 2 500 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants m. 4 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants n. 6 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o. 7 500 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les montants d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	5288	Marchandises	4066
Achats non stockés de matières et fournitures	7100	Prestations	
Fournitures non stockables (carburants, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1500	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	200	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	2200
61 - Services extérieurs		Département (s)	2500
Sous-traitance générale		Commune (s)	2300
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Als (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	1500
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	416	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		78 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	1600
Publicité, publications	500	Autres (à détailler) <i>prévisions payés</i>	800
Déplacements, missions et réceptions		76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	30	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires		78 - Reprise aux amortissements et provisions	
Divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES	14966	TOTAL RECETTES	16966

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (tauxes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à La Savotte le 12/01/2011

Signature du Président

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
Cachet de l'Association **LA SAVOTTE**



 CHEZ CLFF
 PLACE VICTOR ISHARD
 13170 LES PENNES MIRABEAUX

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	24/09/2011
Lieu(x) de réalisation	Place de la mairie
Contenus et objectifs de l'action	Repas, spectacle
Public(s) ciblé(s)	habitants de la commune
Nombre de participants / exposants	30
Nombre de spectateurs / visiteurs	300 dont 200 repas
Durée de l'action	8H00
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	DEPAS uniquement oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Recettes propres	
Achats	2400	Vente	2100
Prestations de services	3200	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien	500	Subventions demandées :	
Assurances	100	Etat (à détailler)	
		Région (s)	2200
		Département (s)	1000
		Commune (s)	500
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	1500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	100	Fonds Européens	
Démplacements, missions		FNASEA (anciens aides)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	7300	TOTAL PRODUITS :	7300

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à de Gavoille le 12.09.2011

Signature du Président

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
Cachet de l'Association



 CHEZ CAFE
 PLACE VICTOR HUGO
 13170 LES PENNES MIRABEAU

DOSSIER N° 2011-293	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109677	10 mars 2011	1 ^{er} avril 2011	Non
LAMBESC VILLAGE COMMERCANT			
PRESIDENT	Monsieur Laurent SICARD		
SIEGE	LAMBESC		
OBJET STATUTAIRE	<p>LVC est une association regroupant les commerces et artisanats de Lambesc. Elle a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de promouvoir l'image de Lambesc en tant que village commerçant, - de développer la communication et la collaboration entre les commerçants et artisans de la commune, - de collaborer avec la mairie pour favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat de Lambesc, - de participer aux actions d'animation et de formation mises en place par la CCIMP. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Organisation de nombreuses animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soirée des commerçants, fête du commerce - brochure, carnet de chèques réductions - fête des mères, fête des pères - flaneries nocturnes estivales - défilé de mode, loto, animation Noël,... 		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Lambesc est en phase d'étude de faisabilité FISAC.		
AUTRES PARTENAIRES	CR = 6 000€ ; CG13 = 6 000€ ; COMMUNE = 3 000€ ; CCIMP = 6 000€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	33 400€	MONTANT DEMANDE	6 000 €
MONTANT PROPOSE	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE	7,48%
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	2 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	7,58 %
OBSERVATIONS	<p>En 2010 l'association avait fait la même demande. Elle avait sollicité une subvention de 6 000 € pour un BP de 33 000 €. Le montant de la subvention votée était de 2500€. Le compte de résultat réalisé est de 20 028€ avec un excédent de 604,08€.</p> <p><u>Critères d'attribution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2010, l'association a reçu une subvention de 2500€ et demande 6000€ pour 2011 (montant n+1 plus de 20% supérieur) - 9400 habitants sur la commune (subvention plafonnée à 4 000€). 		
<p>CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099)</p> <p>(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis)</p>			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui

Ces associations doivent représenter des commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine.	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
Si l'association sollicite plusieurs années de suite la Communauté du Pays d'Aix, le montant de l'année n+1 ne pourra être supérieur de plus de 20 % au montant de l'année n	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association	Oui
Aucun dossier FISAC n'est en cours sur la commune du siège de l'association	Non
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : p. 1 500 € pour les communes de moins de 3 000 habitants q. 2 500 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants r. 4 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants s. 6 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants t. 7 500 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE		EXCEDENT REPORTE	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	3 200	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	3 200	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	200	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	2 500	Région (s)	6000
61 - Services extérieurs		Département (s)	6000
Soins-traitance générale		Commune (s)	3000
Locations mobilières et immobilières	1000	Communes de Pays d'Als (indiquer le montant total des subventions, soûlché auprès de la CP&)	6000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	400	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler) CCJMP	6000
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6000	Cotisations	4800
Publicité, publications	10 800	Autres (à détailler) Participation Barchère	1 600
Déplacements, missions et réceptions	1 000	76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	200	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires	100	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES	33100	TOTAL RECETTES	33100

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à LAMBESC le 15 / 12 / 2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

[Signature]

LAMBESC VILLA
COMMERCANT

Av. Jean Monnet
110 LAMBESC

Association loi 1901
N° 0131025555

5

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Commerce et artisanat - Subventions aux associations de proximité

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011